

Collectivité : Plourin-lès-Morlaix

Commune

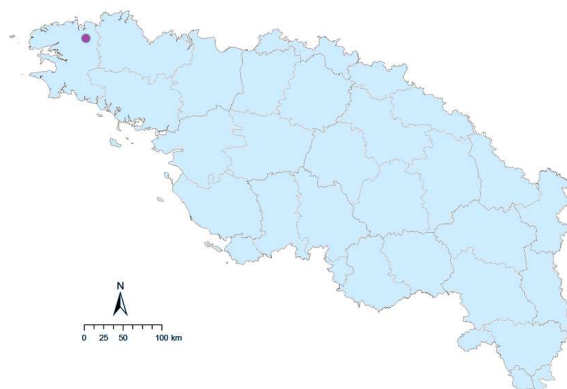
Département : Finistère
Population : 4854 habitants

Visite effectuée le 20 septembre 2013, en présence de :

Florence MOSES - Chargée de l'urbanisme et de l'aménagement
02 98 72 42 14
urbanisme@plourin-morlaix.fr

Arnault MILLOUR - Responsable du Service Technique

Guy PENNEC - 1er adjoint délégué à l'environnement



Historique

Plourin-lès-Morlaix est située sur les hauteurs, à deux pas de Morlaix. Cette commune est fortement impliquée dans une démarche de développement durable et de protection de l'environnement depuis de nombreuses années. La population et les élus de Plourin-lès-Morlaix sont extrêmement sensibles à la qualité de vie dans la ville. La commune attache ainsi une grande importance à limiter l'imperméabilisation des sols et à conserver une part importante de surfaces en espaces verts dans les nouveaux quartiers créés. En témoigne notamment l'utilisation fréquente de mélange Terre / Pierre permettant de limiter l'imperméabilisation des sols.

C'est dans cette logique qu'en 2004 la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Eaux pluviales a été lancé afin d'évaluer l'incidence d'aménagements urbains futurs et de déterminer les mesures compensatoires permettant de ne pas aggraver les volumes et débits ruisselés. Une politique de gestion intégrée des eaux pluviales a été réellement mise en place par la commune à partir de 2008, elle provient notamment d'une volonté politique de suivre les dernières évolutions en matière de gestion de l'eau et d'aménagement d'espaces.



Objectifs et « idées phares » de la collectivité

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune, soucieuse d'améliorer son cadre de vie, développe une gestion des eaux pluviales intégrée aux espaces verts qui endossent une fonction hydraulique en plus de leur fonction paysagère. La gestion des eaux pluviales se base sur une pluviométrie décennale avec une gestion des ruissellements basée sur le stockage et l'infiltration selon un principe de 0 rejet. La gestion à la parcelle est par ailleurs incitée par le PLU. Le dispositif souvent mis en œuvre sur les parcelles privées est le puits d'infiltration.



Les leviers mis en œuvre

La gestion intégrée des eaux pluviales est incitée par le PLU. L'étude réalisée en 2004 dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur des eaux pluviales a permis de montrer que l'urbanisation prévue entraînerait des dysfonctionnements réseaux existants. La politique de gestion intégrée des eaux pluviales permet donc d'anticiper en créant des espaces de tamponnement, de rétention et d'infiltration des eaux de ruissellement.

La communication mise en œuvre autour des projets, notamment dans le cadre de la ZAC de RUTANGUY, est un levier important permettant de mettre en valeur la politique de gestion des eaux pluviales et faciliter leur compréhension par les différents acteurs du territoire.

La mise en œuvre de techniques alternatives, en cohérence avec une gestion différenciée des espaces verts est un levier important qui permet de gagner en efficacité en améliorant l'intégration paysagère des ouvrages et en favorisant la multifonctionnalité.

ZAC de RUTANGUY : un projet innovant sélectionné par l'appel à projet du Finistère.

Le projet Zone d'Aménagement Concerté du RUTANGUY s'est appuyé sur la volonté de la commune de favoriser le développement modéré et cohérent de l'habitat dans le cadre d'une opération diversifiée d'aménagement de qualité et offrant une réponse adaptée aux besoins de la population. L'aménagement, réalisé sur une surface de 8 hectares concernait les seules réserves foncières à vocation d'habitat que possède la commune qui a donc concentré son action publique sur ce secteur. La première tranche de travaux, finalisée en juin 2013, a permis de réaliser 26 lots individuels et 2 lots collectifs. Les modalités de gestion des eaux pluviales sont différenciées selon le domaine public et le domaine privé.

En partie privative, les eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées sont gérées à la parcelle via des puits d'infiltration équipés d'un trop plein vers le domaine public. Sur le domaine public (voiries et aires de stationnement) les eaux de ruissellement sont collectées, stockées et infiltrées via des noues et tranchées drainantes de rétention. La pluviométrie prise en compte pour les dimensionnements hydrauliques est la décennale.

Un programme de communication a été développé autour projet : parution d'articles dans la presse locale, dossier spécial dans le bulletin communal, articles sur le site de la commune, panneau sur le terrain, brochure distribuée aux acquéreurs. La ZAC de RUTANGUY a par ailleurs été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet relatif à la gestion des eaux pluviales mis en place par le Conseil général du Finistère.



Conclusion

L'expérience de la ville de Plourin-lès-Morlaix montre qu'une petite commune (moins de 5000 habitants) peut se donner les moyens de mettre en œuvre une réelle politique de gestion intégrée des eaux pluviales favorisant les techniques alternatives. Cette démarche s'intègre naturellement à une volonté de développement durable des habitants et des élus de la commune qui attachent une grande importance à leur environnement et leur cadre de vie.

Les retours d'expérience de la mise en œuvre de techniques alternatives sont très positifs et les élus souhaitent poursuivre cette démarche. La ZAC de Rutanguy, sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet du Conseil général du Finistère témoigne de cette réussite.